

affiche le 14/09/22

RECUEIL DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2022

01- Subvention à l'association ADSB DUYES BLEONE	1
02- Subvention à l'association LE GRILLON BUISSONNIER	3
03- Subvention à l'association FIL EN AIGUILLE	5
04-Subvention à l'association AMICALE DE LA MEDIATHEQUE	7
05-Subvention à l'association OISDB	9
06-Subvention à l'association DYNAMIC CLUB JUDO	11
07-Subvention à l'association GDA	13
08-Subvention à l'association ADRM DUYES BLEONE	15
09-Subvention à l'association COMITÉ DES FÊTES	17
10-Subvention à l'association JOYEUX GRILLONS	19

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 09 septembre 2022**

Date de la convocation: 05 septembre 2022 *L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE*

Membres en exercice : 15
Présents : 12 **Présents :** Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Votants: 14 **Représentés:** Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT

Pour: 11**Excusés:****Contre:** 0**Absents:** Raphael PIERRET**Abstentions:** 3**Secrétaire de séance:** Rocca BELLOMO**SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION ADSB DUYES BLEONE****Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée a l'association :

Association	Montant 2022 attribué
ADSB DUYES BLEONE	500 €

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide d'attribuer à l'association la somme de 500.00 €.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
 Le Maire, **Jean-Paul COMTE**

RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/09/2022
004-210401105-20220909-DE_2022_014-DE

1

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 09 septembre 2022**

Date de la convocation: 05 septembre 2022 *L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE*

Membres en exercice : 15
Présents : 12 **Présents :** Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Votants: 14 **Représentés:** Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT

Pour: 11**Excusés:****Contre:** 0**Absents:** Raphael PIERRET**Abstentions:** 3**Secrétaire de séance:** Rocca BELLOMO**SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION LE GRILLON BUISSONNIER****Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2022 attribué
Le Grillon Buissonnier	800 €

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 800.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
 Le Maire, Jean-Paul COMTE

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/09/2022 004-210401105-20220909-DE_2022_015-DE

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 09 septembre 2022**

Date de la convocation: 05 septembre 2022 *L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE*

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Présents : Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Votants : 14
Représentés : Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT

Pour : 11

Excusés :

Contre : 0

Absents : Raphael PIERRET

Abstentions : 3

Secrétaire de séance : Rocca BELLOMO

SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION DE FIL EN AIGUILLE

Rapporteur : Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2022 attribué
De Fil en Aiguille	100 €

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 100.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
 Le Maire, Jean-Paul COMTE

RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/09/2022
004-210401105-20220909-DE_2022_016-DE

N° DE_2022_017

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE MALLEMOISSON

Séance du 09 septembre 2022

Date de la convocation: 05 septembre 2022 *L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE*

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Présents : Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Votants: 14
Pour: 11
Représentés: Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT

Contre: 0

Excusés:

Abstentions: 3

Absents: Raphael PIERRET

Secrétaire de séance: Rocca BELLOMO

SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION AMICALE DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2022 attribué
Amicale de la Médiathèque	300 €

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 300.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Paul COMTE

RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/09/2022
004-210401105-20220909-DE_2022_017-DE

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 09 septembre 2022**

Date de la convocation: 05 septembre 2022	<i>L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 12	
Votants: 14	Représentés: Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT
Pour: 11	Excusés:
Contre: 0	Absents: Raphael PIERRET
Abstentions: 3	Secrétaire de séance: Rocca BELLOMO

SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION OISDB**Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Le Maire précise que la subvention à l'OISDB est constituée d'une part de la subvention communale de 600.00 € et d'autre part de la compensation de Provence Alpes Agglomération de 1546.00 €.

Association	Montant 2022 attribué
OISDB	2146.00 €

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 2146.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, **Jean-Paul COMTE**

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/09/2022 004-210401105-20220909-DE_2022_018-DE

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 09 septembre 2022**

Date de la convocation: 05 septembre 2022 *L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE*

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Présents : 12

Présents : Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Votants : 14
Représentés : Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT

Pour : 11

Excusés :

Contre : 0

Absents : Raphael PIERRET

Abstentions : 3

Secrétaire de séance : Rocca BELLOMO

SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION DYNAMIC CLUB JUDO

Rapporteur : Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2022 attribué
Dynamic club Judo	200 €

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 200.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
 Le Maire, Jean-Paul COMTE

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/09/2022 004-210401105-20220909-DE_2022_019-DE

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 09 septembre 2022**

Date de la convocation: 05 septembre 2022 *L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE*

Membres en exercice : 15
Présents : 12 **Présents :** Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Votants: 14 **Représentés:** Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT

Pour: 11**Excusés:****Contre:** 0**Absents:** Raphael PIERRET**Abstentions:** 3**Secrétaire de séance:** Rocca BELLOMOSUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION GDA**Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2022 attribué
GDA	50 €

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 50.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Paul COMTE

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/09/2022 004-210401105-20220909-DE_2022_020-DE

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 09 septembre 2022**

Date de la convocation: 05 septembre 2022	<i>L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE</i>
Membres en exercice : 15	Présents : Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY
Présents : 12	
Votants: 14	Représentés: Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT
Pour: 10	
Contre: 0	Excusés:
Abstentions: 4	Absents: Raphael PIERRET
	Secrétaire de séance: Rocca BELLOMO

AIDE AUX PERSONNES BENEFICIANT DES SERVICES DE L'ASSOCIATION ADMR DUYES ET BLEONE MIRABEAU**Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Monsieur le maire rappelle au Conseil municipal, que la commune poursuit son action en faveur des associations qui interviennent pour le maintien à domicile sur la commune de Mallemoisson, notamment l'association locale ADMR DUYES ET BLEONE de Mirabeau.

Monsieur le maire propose au conseil municipal de procéder au renouvellement de cette aide financière à l'ADMR DUYES ET BLEONE de Mirabeau, pour l'année 2022.

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **Décide** d'attribuer à l'association la somme de 300.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Paul COMTE

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/09/2022 004-210401105-20220909-DE_2022_021-DE

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 09 septembre 2022**

Date de la convocation: 05 septembre 2022
L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE

Membres en exercice : 15
Présents : 12
Présents : Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY

Votants: 14
Représentés: Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT

Pour: 6**Excusés:****Contre:** 0**Absents:** Raphael PIERRET**Abstentions:** 8**Secrétaire de séance:** Rocca BELLOMO**SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATION COMITE DES FETES****Rapporteur:** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2022 attribué
Comité des fêtes	1800 €

Oùï cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 1800.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
 Le Maire, Jean-Paul COMTE

RF
PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 14/09/2022
004-210401105-20220909-DE_2022_022-DE

17

COMMUNE DE MALLEMOISSON**Séance du 09 septembre 2022****Date de la convocation:**
05 septembre 2022*L'an deux mille vingt-deux et le neuf septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Jean-Paul COMTE***Membres en exercice :**
15**Présents :** Jean-Paul COMTE, Mélanie GAILLARD, Isabelle COLLOMP, Nicolas POUDROUX, Isabelle DELAMARE, Philippe GUILLEMANT, Jocelyne OGER, Rocca BELLOMO, Martine NEVIERE, Emmanuelle MARTIN, Michèle SENEQUIER, Jean-Pierre HOSTACHY**Présents : 12****Votants: 14****Représentés:** Christophe PIN par Nicolas POUDROUX, Olivier ORS par Philippe GUILLEMANT**Pour: 10****Excusés:****Contre: 0****Absents:** Raphael PIERRET**Abstentions: 4****Secrétaire de séance:** Rocca BELLOMO**SUBVENTION 2022 A L'ASSOCIATIONS JOYEUX GRILLONS****Rapporteur :** Isabelle DELAMARE

Le conseil municipal fixe comme suit la subvention attribuée à l'association :

Association	Montant 2022 attribué
Joyeux Grillons	1200 €

Où cet exposé et Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'attribuer à l'association la somme de 1200.00 €.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,
Le Maire, Jean-Paul COMTE

RF PREFECTURE DE DIGNE LES BAINS
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/09/2022 004-210401105-20220909-DE_2022_023-DE